



Lettre d'information DRAAF

L'information mensuelle de la DRAAF des Pays de la Loire pour les acteurs de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt

S'abonner : [abonnement infolettre DRAAF Pays de la Loire](#)

#4 - Décembre 2024

Enseignement et formation

Poursuite du dynamisme de l'enseignement agricole en Pays de la Loire qui attire davantage de jeunes

Le comité régional de l'enseignement agricole, réuni le 4 décembre 2024, a examiné :

- les effectifs à la rentrée scolaire 2024, en légère progression de 0,7%,
- les perspectives d'évolutions de la carte des formations à la rentrée 2025, avec 4 ouvertures et une fermeture de classes programmées,
- le projet régional de l'enseignement agricole 2024-2028, approuvé,
- le projet régional "Enseigner à produire autrement", également approuvé,
- l'avancement de la réponse régionale à l'appel à manifestation d'intérêt "Compétences et métiers d'avenir".

Alimentation



Neuf projets alimentaires territoriaux passent au niveau opérationnel en Pays de la Loire

L'appel à candidatures national de juillet 2024 avait généré le dépôt de 14 dossiers dans la région, pour un passage au niveau opérationnel (dit niveau 2) de PAT déjà existants. Neuf d'entre eux, issus des territoires des cinq départements ligériens, ont été retenus, et seront soutenus financièrement par la DRAAF dans la mise en œuvre effective de leurs plans actions.

Les projets alimentaires territoriaux visent à fédérer les acteurs d'un territoire autour de la question de l'alimentation, contribuant ainsi à la prise en compte des dimensions sociales, environnementales, économiques et de santé publique de ce territoire.

En savoir plus : <https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.rie.gouv.fr/9-projets-alimentaires-territoriaux-laureats-de-l-appel-a-candidatures>

IAHP : seconde campagne de vaccination des canards

L'État prend en charge la commande de vaccins pour l'intégralité de la campagne, soit jusqu'au 30 septembre 2025, représentant 70% des coûts de vaccination.

Compte-tenu de la situation épidémiologique et des résultats de l'expérimentation conduite, le protocole de vaccination est adapté jusqu'au 31 décembre 2024 avec l'application d'une 3ème dose pour les canards destinés à rester plus de 12 semaines en élevage en zones à risque de diffusion ou zones à risques particuliers, ainsi que pour la vaccination volontaire autour de certains couvoirs et sites de sélection ou de multiplication.

En Pays de la Loire, depuis le 1er août 2024, aucun foyer n'a été détecté en élevage, seuls quatre cas en faune sauvage ont été identifiés sur des goélands.

Voir le communiqué de presse : <https://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-hautement-pathogene-letat-poursuit-son-engagement-dans-le-financement-de-la>

Voir la foire aux questions à destination des éleveurs : <https://agriculture.gouv.fr/la-vaccination-en-pratique-foire-aux-questions-destination-des-eleveurs-et-des-acteurs-de-terrain>

Productions et filières agricoles



Indemnisation de la fièvre catarrhale ovine (FCO)

Le dispositif d'indemnisation des pertes occasionnées par la FCO est précisé (avances et soldes, sérotypes 3 et 8).

En savoir plus : <https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/fevre-catarrhale-ovin-fco-aide-a-la-prise-en-charge-des-surmortalites-ovines>

Deux dispositifs complémentaires d'indemnisation des pertes liées à l'IAHP

1 - Amont 2023-2024 : Le dispositif d'indemnisation pour la prise en charge des pertes économiques liées à l'épisode d'influenza aviaire hautement pathogène 2023-2024 doit ouvrir courant janvier 2025. Ce dispositif FranceAgriMer concerne les éleveurs de volailles (palmpipèdes, gallinacés et colombinés) situés au sein des zones réglementées instaurées à compter du 01 septembre 2023 et incluant des interdictions de mises en place et de mouvements.

2 - Oeufs 2022-2023 : Le dispositif visant à rattraper les pertes des éleveurs de poules pondeuses non couvertes par le dispositif amont 2022-2023 doit ouvrir début 2025. Ce dispositif FranceAgriMer vient en complément de l'aide amont solde 2022-2023 qui a ouvert en juin 2024 afin d'indemniser la part principale des pertes. Il permettra d'indemniser les pertes de valeur des oeufs durant la période de restriction, ainsi que les pertes occasionnées par un vide sanitaire long (100 jours au delà des 150 jours après la levée des restrictions sanitaires).

Forêt et bois



Planification écologique : belle réussite collective des Pays de la Loire pour plusieurs appels à projets

Le dynamisme des filières forêt et bois de la région est à souligner au regard de la qualité et diversité des lauréats pour les appels à projets suivants :

- Investissement productifs dans la filière graines et plants (augmenter la production de semences et plants forestiers, et améliorer les performances économiques et environnementales des entreprises de la filière) : 5 lauréats
- Industrialisation performante des produits bois (mobiliser et valoriser le bois, notamment le bois d'œuvre) : un lauréat

En savoir plus : <https://agriculture.gouv.fr/planification-ecologique-bilan-des-appels-projets-2024>

Agro-environnement



Recensement des initiatives en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation dans les paysages agricoles

Pour la 3ème année s'ouvre le recensement des insectes pollinisateurs et des pratiques favorisant la pollinisation en milieu agricole et rural. Il s'inscrit dans le cadre du plan national "Pollinisateurs".

En savoir plus : <https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/recenser-les-initiatives-en-faveur-des-insectes-pollinisateurs>

Statistiques et données économiques

les filières grandes cultures, fruits et légumes, viticulture, lait, viande bovine, porc, volailles et œufs.

En savoir plus : https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/conjoncture_notemensts_202410.pdf



Retrouvez les derniers cours en fruits et légumes sur le MIN de Nantes

Chaque semaine, le réseau des nouvelles des marchés (RNM) publie la liste des cours des fruits et légumes au niveau des grossistes du MIN de Nantes.

Voir le cours pour la semaine du 16 décembre : <https://rnm.franceagrimer.fr/prix>



Direction régionale
de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Directrice de publication : Annick BAILLE

Composition : DRAAF - Communication

Contacts : direction.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr

communication.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr

Retrouver l'infolettre sur le site de la DRAAF : <https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/l-infolettre-de-la-draaf/professionnels>

S'abonner à cette infolettre : [abonnement infolettre DRAAF Pays de la Loire](#)

Les données à caractère personnel collectées font l'objet d'un traitement par la DRAAF des Pays de la Loire, à des fins d'établissement d'une liste de diffusion de la présente infolettre.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de portabilité et d'effacement des données. Ces droits peuvent être exercés en écrivant à l'adresse suivante : DRAAF des Pays de la Loire - 5 rue Françoise Giroud CS 67516 44275 Nantes cedex 02, ou à l'adresse courriel : communication.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr. Veuillez à préciser vos nom, prénom et adresse postale lors de votre demande.

En savoir plus sur la politique de protection des données de la DRAAF : <https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/protection-des-donnees>

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos informations, vous pouvez vous désinscrire : communication.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr